

Table des matières

1	Attractivité : l'Ile-de-France bien placée pour profiter du Brexit.....	2
2	Blocage institutionnel à la Société du Grand Paris	4
3	Île-de-France : le covoiturage gratuit, en cas de pic de pollution	5
4	L'opérateur des transports en Ile-de-France passe d'importantes commandes de rames ferroviaires	5
5	Velib' : Paris et le prestataire Smovengo se rabibochent sur le dos des communes de banlieue	6
6	Bruno Le Maire : «Pour transformer la France, il faut de la constance»	8
7	Impôt à la source : Bercy veut exonérer les employés à domicile pour 2019.....	10
8	La part des seniors au travail augmente bien plus que celle des jeunes depuis dix ans	12
9	Après un fort recul, les défaillances d'entreprises se stabilisent	13
10	Michelin accélère sur le marché agricole.....	14
11	Le marché du bâtiment se retourne.....	16
12	Doctolib rachète son concurrent direct Mondocteur.....	17
13	Assurance-chômage: le piège tendu par Emmanuel Macron aux partenaires sociaux ..	18
14	Emploi des handicapés : l'Etat lâche des crédits mais pose ses conditions.....	20
15	Apprentissage : Pénicaud prend sa revanche sur Blanquer	21
16	Macron et les élus locaux, histoire d'une rupture.....	22
17	Constitution : l'idée piégeuse de Macron.....	24
18	L'Allemagne sous le feu des critiques de Trump à l'Otan	25
19	Donald Trump tacle le «Brexit doux» de Theresa May	27

Mesdames et Messieurs,

En raison des vacances, notre revue de presse s'arrête aujourd'hui et ne sera reprise qu'à la rentrée.



::: ILE-DE-FRANCE

LES ECHOS – 13/07/2018

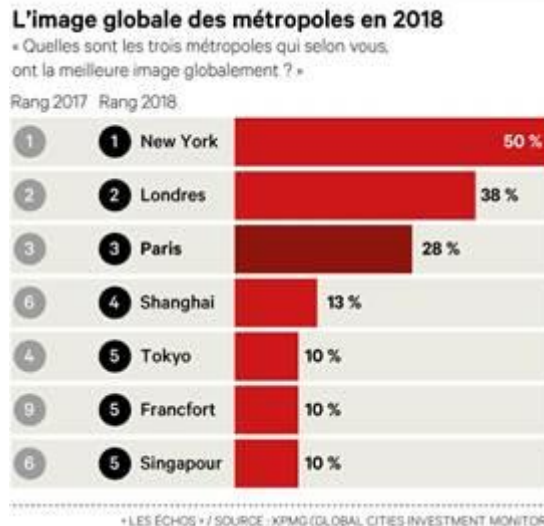
1 Attractivité : l'Ile-de-France bien placée pour profiter du Brexit



Selon une étude KPMG réalisée auprès d'un panel de dirigeants de 22 pays, la région parisienne se classe troisième métropole du monde en termes d'image derrière New York et Londres.

Les grandes entreprises mondiales plébiscitent la région parisienne. Elles la classent troisième, derrière New York et Londres, en termes d'image globale, dans l'édition 2018 de l'étude réalisée par KPMG pour l'association Paris Ile-de-France capitale économique (PCE) publiée ce jeudi. « *Paris se renforce chaque jour en tant que premier centre d'affaires mondial* », se félicite son président, Christian Nibourel.

La stabilité du trio de tête masque en fait des évolutions notables. New York perd 10 points, à 50 % d'opinions favorables, chez les dirigeants des 516 entreprises de 22 pays consultés par le géant de l'audit et du conseil, tandis que Londres chute de 20 points à 38 %. Paris, en revanche, reste stable avec 28 % des suffrages. Derrière, Shanghai passe de la sixième à la quatrième place, devant Tokyo qui recule d'une case au cinquième rang, ex aequo avec Francfort et Singapour.



Londres perd son leadership

En termes d' attractivité pour les entreprises, la région parisienne cède une place pour s'établir au quatrième rang, derrière Shanghai, Londres et New York, désormais premier, la capitale britannique perdant son leadership. Derrière Paris, Berlin, Hong Kong, Francfort et Pékin gagnent toutes plusieurs places. Brexit oblige, Dublin passe même du 38^e au 9^e rang !

Cependant, les dirigeants sont loin de juger que la région parisienne est à la traîne. Interrogés sur « *les trois métropoles qui vont améliorer le plus leur attractivité dans les trois ans à venir* », ils placent, comme l'an dernier, Shanghai en tête, suivi de Paris qui gagne deux places et de New York, 11^e l'an dernier. A noter encore la forte progression de Francfort, 19^e l'an dernier, désormais 5^e.

Marge de progression

Reste que la région parisienne n'apparaît pas bien placée pour certains critères tels que la croissance économique, les charges et coûts salariaux et la fiscalité. Elle progresse sur tous les autres, sauf sur l'accessibilité et la taille des marchés où elle perd une place pour s'établir au 15^e rang.

« *Les investisseurs prennent le Brexit comme acquis. Ils considèrent le reste de l'Europe comme une alternative très attractive et Paris apparaît très bien positionné dans cette compétition* », résume Nicolas Beaudouin, associé chez KPMG. « *Les investisseurs considèrent également que la métropole saura tirer parti de son engagement en matière d'environnement et de réformes* », ajoute-t-il.

En mars dernier, dans un premier volet de l'étude KPMG, Paris se classait 3^e, derrière Londres et Singapour, avec 338 investissements « greenfield » réalisés en 2017, en hausse de 78 % sur l'année précédente.

Les régions installent peu à peu leurs stratégies économiques //

<https://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/0301929411601-les-regions-installent-peu-a-peu-leurs-strategies-economiques-2191789.php>

Dominique Malécot

LES ECHOS – 13/07/2018

2 Blocage institutionnel à la Société du Grand Paris



La prochaine réunion du comité de surveillance de l'établissement public en charge de la construction du métro du Grand Paris a été brutalement reportée par le gouvernement.

Y a-t-il un pilote pour la Société du Grand Paris ? C'est la question que se posent certains élus siégeant au conseil de surveillance de cet établissement public en charge de la construction du métro du Grand Paris. Thierry Dallard, qui vient d'être nommé président du directoire n'est pas en cause et semble même avoir convaincu ses interlocuteurs de sa volonté et de sa capacité à mener à terme ce chantier hors normes.

Mais mettre en service 200 kilomètres de lignes de métro d'ici à 2030 en investissant près de 40 milliards d'euros, dont certaines lignes dès 2024 pour ne pas manquer le rendez-vous des Jeux Olympiques, ne s'improvise pas et ne supporte pas le moindre retard.

Atermoiements

Or le gouvernement, semble déterminé à prendre son temps, faute d'arbitrage politique au plus haut niveau. Dernier épisode du bras de fer qui l'oppose depuis près d'un an aux élus qui siègent au conseil de surveillance de la Société du Grand Paris (SGP), le report de la prochaine réunion dudit conseil. « Elle a été prévue le 16 juillet, puis le 13, puis le 19 et maintenant on évoque le début septembre », déplore le président LR du Conseil départemental des Yvelines Pierre Bédier. Les dépenses prévues, notamment, ne pourront pas être validées.

Cela remet aussi en cause l'élection du président du conseil de surveillance qui doit succéder au socialiste [Jean-Yves Le Bouillonnet](#). Une fonction à laquelle Pierre Bédier se préparait depuis plusieurs mois. « Je ne me sens pas visé personnellement, je suis en fait l'instrument des difficultés de l'exécutif à construire un partenariat avec les élus locaux, explique aux « Echos » Pierre Bédier. Les convocations envoyées sans ordre du jour témoignent surtout d'une assez grande pagaille. Depuis plusieurs mois, les 10 administrateurs élus de la SGP qui siègent face à 11 administrateurs d'Etat se plaignent d'une insuffisance d'information qui ne leur permet de délibérer convenablement. Est-ce que l'Etat a quelque chose à nous cacher dans cette affaire ? Pour moi c'est cela la question. »

Equilibre politique

Les sept présidents des conseils départementaux qui siègent au conseil de surveillance - le représentant des maires est nommé par le gouvernement, la présidente de la région et la maire de Paris, siègent de droit - se sont mis d'accord sur la candidature de Pierre Bédier. L'élu des Yvelines peut ainsi apparaître comme [le symbole de l'union des sept départements contre les projets de réforme territoriale du gouvernement](#), qui pourrait se traduire par la disparition de tout ou partie d'entre eux.

« C'est aussi l'équilibre politique de la région parisienne qui se joue, analyse un bon connaisseur du dossier. La présidente de la région, Valérie Pécresse, risque de ne pas apprécier qu'un président LR proche de Laurent Wauquiez prenne du poids à la SGP, il faut aussi ménager la gauche et l'UDI ». Pas sûr non plus que Patrick Barouezec (PCF), dont il se dit qu'il a été pressenti par l'administration, choisisse de mettre à profit le délai que lui sert le gouvernement sur un plateau avec le report de la réunion du conseil pour déposer une candidature en bonne et due forme, tant ses chances paraissent minces.

FRANCEINFO – 13/07/2018

3 Île-de-France : le covoiturage gratuit, en cas de pic de pollution



Île-de-France Mobilités, l'ex-STIF, en charge de l'organisation des transports en région parisienne, a indiqué que le recours au covoiturage serait favorisé, les jours de pic de pollution. La gratuité du covoiturage serait ainsi mise en place dès le déclenchement du seuil d'alerte par Airparif.

Inciter les automobilistes franciliens à partager leur voiture, en cas de pics de pollution. C'est l'objectif poursuivi par l'autorité en charge de l'organisation des transports en région parisienne. [Île-de-France Mobilités](#), l'ex-STIF, a décidé de mettre en place la gratuité du covoiturage, les jours de grande pollution.

En cas de pollution

Concrètement, dès que le seuil d'alerte mesuré par Airparif serait atteint, la gratuité serait alors garantie aux automobilistes utilisant une application de covoiturage.

Dans le détail, le syndicat régional des transports a mis en place un partenariat avec huit entreprises de covoiturage : BlaBlaLines, Ouihop, Roulez Malin, Covoit'ici, Clem, iDVroom, Klaxit et Karos). Deux euros leur sont reversés dans ce cadre, pour [chaque trajet réalisé en covoiturage](#), en Île-de-France. [Pendant la période des grèves à la SNCF](#), cette prime est passée à quatre euros par trajet. Une mesure qui sera du reste prolongée jusqu'au 31 octobre.

En six mois, 130.000 trajets de covoiturage ont ainsi été subventionnés, indique Île-de-France Mobilités.

Gratuité du trajet

Au final, en cas de "*fortes perturbations dans les transports et de pics de pollution*", la prime de quatre euros sera débloquée, en contrepartie de la gratuité des trajets sur de courte distance pour l'utilisateur de l'application.

FRANCEINFO – 12/07/2018

4 L'opérateur des transports en Ile-de-France passe d'importantes

commandes de rames ferroviaires



Ile-de-France Mobilités, l'opérateur des transports en Ile-de-France, ex-STIF, a annoncé, ce 11 juillet la commande de 53 rames de métro auprès d'Alstom et 36 trains de banlieue auprès de Bombardier.

Île-de-France Mobilités (IDFM) a donné, mercredi 11 juillet, son feu vert à l'achat, au constructeur Alstom, de 53 rames devant circuler à partir de 2024 sur le futur métro du Grand Paris, pour 680 millions d'euros.

Le même IDFM a également officialisé une commande de 36 nouveaux trains de banlieue, cette fois au constructeur Bombardier, pour 367 millions d'euros. Concernant cette commande, l'opérateur des transports d'Ile-de-France a demandé à Bombardier d'accélérer le rythme de livraison des trains desservant la gare Saint-Lazare.

Les rames du métro des J.O

Concernant les rames de métro, elles font partie des rames qui constitueront le futur métro du Grand Paris. Elles seront mises en service pour accompagner les Jeux Olympiques de 2024. Ce contrat pourrait, au total, porter sur 183 rames. Soit un montant total de 1,3 milliard d'euros. Pour ce marché, le choix d'Alstom avait été annoncé début mai.

La procédure retenue pour ce marché est inhabituelle et surprenante puisque Ile-de-France Mobilités (ex-Stif) va intégralement financer les rames et en sera propriétaire, mais c'est la SGP (Société du Grand Paris) qui passera formellement la commande.

133 rames doubles, 50 rames courtes

Le marché concerne le design, la conception, la fabrication et la mise en service du nouveau matériel roulant, qui sera capable de rouler jusqu'à 110 km/h. Alstom pourrait fournir jusqu'à 133 rames longues de 108 m --de six voitures chacune, pouvant transporter un millier de personnes-- pour la ligne 15 du Grand Paris Express, et jusqu'à 50 rames deux fois plus courtes --de trois voitures-- pour les lignes 16 et 17.

Cette première tranche concerne 30 rames pour la ligne 15, qui permettront d'offrir en heure de pointe un métro toutes les 3 minutes sur le premier tronçon au sud de Paris, entre Porte-de-Sèvres et Noisy-Champs.

Par Christian Meyze

L'OPINION – 12/07/2018

5 Velib': Paris et le prestataire Smovengo se rabibochent sur le dos des

communes de banlieue



Plus de 3 000 Vélib' ont été « perdus ou privatisés » à cause des dysfonctionnements du système.

Cinq communes verront le service gelé en attendant qu'il soit stabilisé dans la capitale

Arnaud Marion, qui dirige depuis le 28 juin le consortium Smovengo, supposé déployer le Vélib' nouvelle version dans Paris, s'est exprimé mercredi après-midi devant les élus du Syndicat Autolib' Velib' Métropole (SAVM).

Le 10 juin a été un dimanche noir pour Vélib'. Il restait moins de 1 500 vélos dans Paris et seulement 3 100 courses ont été comptabilisées. [Loin, bien loin, des 100 000 courses de moyenne quotidienne de l'ancien système](#)... En juillet, la situation devrait s'être un peu améliorée, selon plusieurs élus représentants les communes du Syndicat Autolib' Velib' Métropole (SAVM), réunis mercredi. Arnaud Marion, le redresseur d'entreprises en péril devenu président exécutif de Smovengo, confirme leur sentiment : « Il y a désormais 4 500 vélos et 13 500 courses quotidiennes », assure-t-il.

Arnaud Marion était surtout attendu au tournant pour la présentation de la troisième étape de son plan d'action. [Vu les épisodes précédents](#), les Parisiens attendront de voir pour croire... Mais Catherine Baratti-Elbaz, la présidente du Syndicat, note « un changement de management, plus de transparence. On recommence à tisser une relation de confiance, plus constructive ». Smovengo a donné de nouveaux objectifs qui seront « surveillés de près » par un SAVM « vigilant » qui exige des « indicateurs de service ».

La route est droite... Smovengo promet ainsi, d'ici au 31 août, environ 800 stations opérationnelles et totalement électrifiées dans la Métropole, dont 119 dans 28 villes de banlieue. 10 000 vélos supplémentaires seront mis en circulation, dont 3 000 électriques. Enfin, de « cales » en « guide-roues », Smovengo va tester des solutions d'appoint pour corriger les défauts des bornettes et régler les bugs.

Une sortie lente du désastre : l'attribution du contrat prévoyait que Smovengo fournisse, au 1^{er} avril, 1 400 stations et 20 000 vélos dont 30 % d'électriques ! Si la Parisienne Catherine Baratti-Elbaz est satisfaite de ce moindre mal, il n'en va pas de même des élus de banlieue. A Bagneux, Bourg-la-Reine, Rosny-sous-Bois, Maisons-Alfort et Rueil-Malmaison, les stations en place vont en effet être désactivées en attendant que le cœur du système soit « stabilisé » à Paris, selon les mots d'Arnaud Marion. Les maires de beaucoup d'autres villes se sentent sacrifiés au bénéfice de la capitale.

.. Mais la pente est forte. D'autant que le Syndicat reste flou sur [les implications financières du plan d'action](#). Smovengo annonce que ses effectifs de terrain sont passés de 105 équivalents temps plein (salariés et sous-traitants) à 234 en un mois. Ils seront 313 en septembre. Le nombre des encadrants va doubler, de 16 à 32.

Qui paiera le surcoût ? Faudra-t-il amender le contrat avant de se retrouver dans [la situation qui a conduit à la fin d'Autolib'](#) ? Dans le même temps, les recettes du SAVM se réduisent, puisque 58 000 des 285 000 abonnés ont demandé un remboursement. Ces questions, comme celle des pénalités déjà décidées (4 millions d'euros, non payés) et des paiements du SAVM, feront, selon Catherine Baratti-Elbaz et Arnaud Marion, l'objet de discussions ultérieures. « Smovengo ne fuira pas ses responsabilités », affirme le nouveau patron qui espère toutefois une entente, « puisqu'il s'agit d'argent public ».

Aux élus de banlieue qui s'inquiètent déjà de l'emballlement financier de ce nouveau système, auquel tous contribuent désormais, Catherine Baratti-Elbaz signifie assez sèchement que Vélib', dans sa première version, « a été payé par Paris pendant des années et qu'il ne faut pas l'oublier ». Lorsqu'on se souvient que le changement du système Vélib' a été justifié par le souhait d'impliquer plus de communes au dispositif, cela ne manque pas de sel.

[Emmanuelle Ducros](#)

∴ ÉCONOMIE

LE FIGARO – 13/07/2018

6 Bruno Le Maire : «Pour transformer la France, il faut de la constance»



INTERVIEW - Dans un entretien au *Figaro*, le ministre de l'Economie et des Finances réfute toute idée de virage social et de hausse d'impôts. La TVA dans la restauration ne sera pas augmentée.

L'ancien candidat à la primaire de la droite revient sur sa place au sein de la macronie et sur les turbulences politiques et macroéconomiques de la période.

LE FIGARO. - Le pouvoir rencontre des difficultés. Comment gouverner quand on a le vent de face?

Bruno LE MAIRE. - En tenant son cap, quels que soient les vents. [Ce cap a été rappelé par le président de la République dans son discours au Congrès](#). C'est d'abord le redressement de la France qui passe par une transformation de notre modèle économique et social.

Un an après, avez-vous trouvé votre place dans la macronie?

Ma place est la même depuis plus d'un an maintenant: une place pleine et entière dans la majorité. J'avais choisi de me présenter aux élections législatives sous l'étiquette présidentielle: les électeurs de l'Eure ont validé mon choix. Aujourd'hui, je suis fier du travail accompli, fier de mettre en œuvre le projet du président de la République sous l'autorité du premier ministre. Car ce projet est le seul à même de libérer tout le potentiel de la France.

Les leaders de la droite modérée (Jean-Louis Borloo, Xavier Bertrand...) sont de plus en plus durs envers Emmanuel Macron...

Je laisse à chacun la responsabilité de ses prises de parole. Quand on engage une transformation de l'ampleur de celle voulue par Emmanuel Macron, lorsqu'on s'attaque aux sujets vraiment difficiles, il faut de la constance. On ne peut pas se laisser aller aux états d'âme.

Après l'électorat de gauche, celui de droite se détourne d'Emmanuel Macron depuis quelques semaines...

Pensez-vous vraiment que les anciennes boussoles de la droite et de la gauche indiquent le bon chemin pour le pays? La bonne boussole est celle du redressement de la France. La transformation fiscale et sociale menée dès l'automne dernier, complétée [par les dispositions incluses dans la loi Pacte](#), permettra d'accroître l'investissement, d'innover davantage, et donc de créer de l'emploi. Est-ce de droite ou simplement efficace pour le pays? La suppression du forfait social pour les entreprises de moins de 250 salariés permettra à plusieurs millions d'entrepreneurs de verser sans aucune charge un intéressement à leurs collaborateurs: est-ce de gauche ou simplement juste? Nous ne nous posons plus ces questions. Nous avons un seul objectif: le travail doit payer.

L'Europe doit-elle répliquer aux menaces commerciales américaines par un nouveau train de mesures?

[La guerre commerciale a commencé à l'initiative de Donald Trump](#). La réponse, ferme, unie et proportionnée de l'Europe est la bonne. Si les États-Unis persistent dans cette politique, les Européens seront amenés à prendre de nouvelles décisions. Tant que les Américains maintiennent des mesures unilatérales injustes et contraires au droit, nous ne négocierons pas. Ce serait un aveu de faiblesse et fondamentalement contraires à nos intérêts. Par ailleurs, un accord spécifique sur les automobiles entre plusieurs États risque de menacer les emplois de nos constructeurs et de leurs sous-traitants. Nous devons être très vigilants. Nous allons étudier avec nos amis allemands les impacts des différents scénarios.

Que faites-vous pour que les entreprises françaises puissent retourner en Iran?

J'ai écrit au printemps à Steven Mnuchin, le secrétaire au Trésor américain, pour lui demander des exemptions [pour les entreprises européennes installées légalement en Iran](#) ou des délais supplémentaires dans l'application des sanctions. Nous venons de recevoir sa réponse: elle est négative. Nous devons donc réagir vite et tout faire pour garantir la souveraineté commerciale européenne. L'Europe doit se doter d'instruments pour résister aux sanctions extraterritoriales et mettre en place des circuits de financement autonomes. Ce n'est pas aux Américains de décider avec quels pays nous avons le droit de faire du commerce!

Au-delà de la question iranienne, il est urgent que l'Union européenne reprenne la maîtrise de son destin technologique, comme le font les États-Unis et la Chine. De ce point de vue, j'accueille très favorablement la proposition du ministre allemand de l'Économie, Peter Altmaier, de financer une initiative commune sur l'intelligence artificielle.

Craignez-vous que le Brexit intervienne, sans accord entre le Royaume-Uni et l'Union européenne?

Nous souhaitons un accord. Personne ne veut jouer la politique du pire avec les Britanniques. Mais cet accord doit se faire dans le respect des règles et des intérêts européens. Si on veut avoir accès au marché unique, qui est une chance considérable, il faut en respecter toutes les règles.

La place de Paris profite-t-elle des difficultés de Londres?

[Un nombre significatif de banques ont déjà annoncé qu'elles relocaliseraient des activités à Paris](#). C'est la preuve de l'attractivité retrouvée de la France depuis l'élection d'Emmanuel Macron et la reconnaissance de la qualité du secteur financier français. Je suis convaincu que nous aurons d'autres annonces de relocalisation dans les mois qui viennent.

À ce stade, la suppression de l'intégralité de la taxe d'habitation n'est pas financée. Est-ce raisonnable?

Ce qui est raisonnable, c'est de réduire à la fois les impôts et la dépense publique pour pouvoir diminuer la dette qui est un poison pour notre économie. C'est ce que nous faisons. En ce qui concerne mon ministère, j'ai annoncé cette semaine que [nous réduirons de 400 millions d'euros le montant de la taxe affectée aux chambres de commerce et d'industrie \(CCI\)](#). Nous réduirons également de façon

significative le réseau du ministère dans les régions. Nous diminuerons enfin les effectifs du Trésor en poste à l'étranger où nous visons une baisse de 10 % de la masse salariale.

Avez-vous avancé vos travaux sur la baisse des aides aux entreprises?

Oui. Nous annoncerons début septembre un vaste plan de rationalisation des aides budgétaires et fiscales aux entreprises comme l'a demandé le premier ministre. Ma méthode est toujours la même: pas de brutalité, beaucoup de discussion, puis des décisions. J'ai reçu les représentants des organisations patronales. Je verrai un certain nombre de corps de métiers dans les jours qui viennent, notamment aujourd'hui les hôteliers et les restaurateurs.

Vous évoquez les restaurateurs. Privilégiez-vous la piste d'une augmentation de leur TVA?

Je n'ai pas de piste privilégiée. En revanche, la ligne du gouvernement reste la même: nous ne ferons rien qui puisse affecter l'activité économique ou les emplois. C'est pourquoi nous ne toucherons pas à la TVA restauration. L'augmentation des impôts n'est pas la bonne solution.

Vous avez lancé [le débat sur les aides sociales](#) qui a provoqué une polémique. Le regrettez-vous?

Je n'ai pas le sentiment d'avoir lancé une polémique. J'ai simplement rappelé la philosophie politique du président de la République: la redistribution est essentielle, mais les inégalités de destin se traitent d'abord et avant tout à la racine.

Pouvez-vous préciser votre idée de plafonnement des frais bancaires?

Les frais bancaires, aujourd'hui, sont trop lourds pour les Français, en particulier les plus fragiles, pour lesquels les frais d'incident bancaire peuvent dépasser 300 euros par an. Nous allons étudier plusieurs pistes: plafonnement des frais bancaires dans le cadre de l'offre réservée aux plus fragiles, élargissement de cette offre à plus de Français, et prévention. Nous avons fait beaucoup pour le secteur financier, les banques peuvent faire un effort sur ce sujet.

Pourquoi ne pas avoir revu la croissance dans le document d'orientation des finances publiques qui prépare le budget?

Je prends note des nouvelles évaluations faites par l'Insee ou par la Commission européenne. Nous verrons dans le cadre du PLF 2019 s'il faut réajuster notre prévision. La croissance française est solide. L'investissement reste soutenu et la consommation s'est stabilisée depuis le premier trimestre. Nous avons de vrais atouts pour remplir nos objectifs.

[Anne de Guigné](#) et [Marcelo Wesfreid](#)

LES ECHOS – 13/07/2018

7 Impôt à la source : Bercy veut exonérer les employés à domicile pour

2019



Une semaine après avoir annoncé un report d'un an de la réforme du prélèvement à la source pour les employés à domicile, Bercy travaille désormais à leur garantir une année blanche en 2019 malgré les risques juridiques. Un nouveau changement de pied pour une réforme très sensible.

Le revirement semble beaucoup dire de la tension que provoque [l'instauration du prélèvement à la source](#) au sein du gouvernement. Une semaine après avoir annoncé [un report de la réforme pour les salariés à domicile](#) (femmes de ménage, assistantes maternelles...), Bercy travaille désormais à les exonérer purement et simplement d'impôt sur le revenu en 2019, selon une source proche du dossier.

Tous les salariés rémunérés par le biais de chèques emploi-service universel (Cesu) ou par la plateforme Pajemploi auraient donc droit à une vraie année blanche l'an prochain et seraient prélevés à la source dans deux ans mais seulement sur les revenus de 2020 et non sur ceux de 2019 et 2020 comme cela était envisagé il y a une semaine encore. Cela devrait avoir un coût très limité (quelques millions d'euros) sur les finances publiques. Sur le million d'employés à domicile, il n'y a en effet [que 250.000 personnes qui sont redevables de l'impôt sur le revenu](#), et à des niveaux peu élevés.

Hypothèque juridique

Avant de se lancer, Bercy cherche à sécuriser juridiquement le dispositif, afin qu'il ne contrevienne pas au principe d'égalité devant l'impôt. « *Pour une grande partie de ces 250.000 personnes, l'emploi à domicile n'est qu'un revenu de complément à celui gagné auprès de sociétés employeurs, ce qui limite l'idée d'une inégalité devant l'impôt*, explique une source haut placée à Bercy. *En tout cas si on peut le faire, on le fera.* »

Ce nouveau changement de pied du gouvernement a de quoi interpellé. Initialement, Bercy avait prévu que les employés à domicile seraient prélevés à la source comme tout le monde dès janvier 2019, via la création d'une déclaration « tout-en-un » permettant aux employeurs à domicile d'être prélevés en même temps des charges sociales et de l'impôt de leur salarié. Belle idée sur le papier, mais que l'administration s'est finalement révélée incapable de mettre sur pied le 1^{er} janvier prochain comme prévu.

Dans un premier temps, il aurait alors été demandé [aux employeurs particuliers de déduire eux-mêmes l'impôt du salaire net](#) de leur femme de ménage ou de leur nounou, ce qui annonçait une belle pagaille. D'où l'annonce la semaine dernière par Gérald Darmanin, le ministre de l'Action et des Comptes publics, d'un report d'un an de la réforme pour cette catégorie de la population.

Inquiétude dans la majorité

Loin de clore les polémiques, cette décision [avait ouvert la porte à d'autres questions](#). N'y a-t-il pas un risque que ces employés ne disposent pas de la trésorerie suffisante pour payer l'impôt sur 2019 et 2020 dans deux ans ? D'autres secteurs ne vont-ils pas être tentés eux aussi de demander un report ? Cela valait particulièrement pour les associations de moins de 20 salariés, qui utilisent un système proche du Cesu.

Le nouveau scénario d'une exonération pure et simple de l'impôt 2019 pour les employés à domicile semble répondre à ces craintes. Au risque de fragiliser un peu plus l'idée que la transition vers le prélèvement à la source se fera sans accroc comme le proclame le gouvernement.

D'ailleurs, les inquiétudes semblent monter au sein de la majorité, et Richard Ferrand, le président du groupe parlementaire LREM à l'Assemblée nationale, est monté au créneau directement auprès d'Emmanuel Macron, selon nos informations, pour lui exprimer ses grandes réserves sur la réforme.

Impôt à la source : les doutes de la majorité... et des Français // <https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/0301967791811-impot-a-la-source-les-doutes-de-la-majorite-et-des-francais-2191831.php>

Renaud Honoré

L'OPINION – 13/07/2018

8 La part des seniors au travail augmente bien plus que celle des jeunes depuis dix ans



Si l'emploi des 50-64 ans est en hausse entre 2007 et 2017, il se caractérise par plus de temps partiels et d'emplois à durée limitée

L'Insee publie ce 12 juillet une photographie de l'emploi des seniors. En 2017, plus de six seniors sur dix travaillaient, une proportion qui a fortement augmenté en 10 ans.

C'est une surprise : [les seniors](#) sont la seule catégorie d'âge qui a enregistré une hausse de son taux d'emploi, entre 2007 et 2017. Dans le même temps, en France métropolitaine, le niveau d'emploi des 25-49 ans a en effet reculé de 1,9 point (à 80,6 %) et celui des 15-24 ans est également en repli de 2,1 %.

Du côté des 50-64 ans, l'Insee enregistre au contraire une importante augmentation, le taux d'emploi de cette catégorie ayant gagné 8,2 points pour atteindre 61,5 % en 2017. Cette progression, qui concerne surtout les plus de 55 ans, est la conséquence directe de l'entrée en vigueur [des réformes des retraites, notamment celle de 2010](#) qui a repoussé l'âge de départ à la retraite à 62 ans. Selon l'Institut national de la statistique, les restrictions d'accès aux dispositifs de cessation anticipée d'activité ont également retardé les départs à la retraite. Mais ces mesures ont surtout boosté l'emploi avant 60 ans. Après - et jusqu'à 64 ans — le taux d'emploi demeure encore faible, moins de 30 %.

Autre enseignement de cette étude : en 10 ans, les conditions d'emploi des plus âgés ont beaucoup évolué. Pour les 50-64 ans, le non-salariat reste fréquent. Il l'est d'autant plus que l'âge augmente. La part des cadres et des professions intermédiaires a progressé, mais moins que pour le reste de la population.

Cumul emploi-retraite. L'autre fait marquant est la précarité des emplois qu'ils occupent. Chez les seniors en emploi, un sur cinq est à temps partiel, ou en contrat à durée limitée (CDD, intérim, contrats

aidés etc.). Soit une hausse de 2,2 points, alors que le temps partiel est stable chez les 25-49 ans. « Les 60-64 ans se démarquent nettement puisque 30,7 % d'entre eux sont à temps partiel, soit plus de 10 points au-dessus des autres tranches d'âge de seniors », note l'Insee. Et l'organisme public de relever toutefois que le temps partiel est moins souvent contraint que chez les travailleurs plus jeunes. Même si les seniors sont souvent à temps partiel pour des raisons de santé.

La part des personnes souhaitant changer d'emploi est également moins forte chez les seniors que pour les autres actifs : 5 % contre presque 10 % pour les 25 - 49 ans.

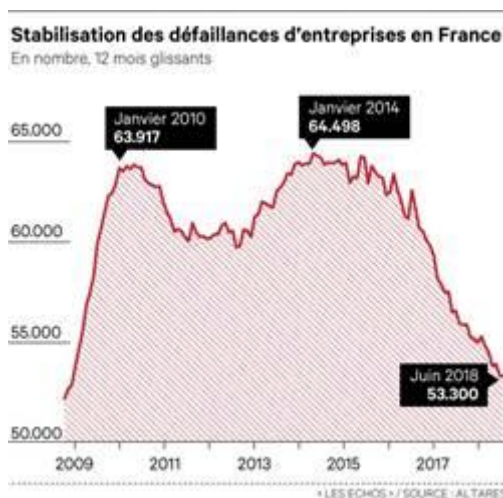
Enfin, le cumul emploi retraite reste encore peu courant. En 2017, à peine 5 % des actifs occupés de 55 à 64 ans perçoivent une pension de retraite ou même une préretraite. Le dispositif reste encore insuffisamment connu, et souvent peu prisé par les employeurs. Les retraités ayant recours à cette possibilité le font, sans surprise, pour compléter leurs revenus.

Ces données seront scrutées avec attention à l'heure où le gouvernement s'apprête à lancer sa grande [réforme des retraites](#), et alors aussi qu'il souhaite s'attaquer aux règles de l'assurance chômage. [L'exécutif a demandé aux partenaires sociaux d'ouvrir une négociation à la rentrée](#) pour remettre à plat les modalités d'indemnisation et d'accompagnement des demandeurs d'emploi.

[Fanny Guinochet](#)

LES ECHOS – 12/07/2018

9 Après un fort recul, les défaillances d'entreprises se stabilisent



Au deuxième trimestre, 12.750 entreprises ont fait l'objet d'une procédure collective, selon Altares, un chiffre en baisse de seulement 1,4 % par rapport à la même période de 2017.

Les défaillances d'entreprises françaises auraient-elles atteint un plancher ? Alors qu'elles reculaient sensiblement depuis plusieurs années, elles n'ont presque pas baissé au deuxième trimestre. Selon la société Altares, 12.750 [procédures collectives](#) ont été ouvertes dans l'Hexagone entre mars et juin, un chiffre en baisse de seulement 1,4 % par rapport à la même période de l'année précédente.

« Nous ne sommes plus sur une amélioration très nette des défaillances », constate Thierry Millon, directeur des études d'Altare. Sur les douze derniers mois, le nombre de défaillances atteint toutefois 53.000, c'est-à-dire le niveau d'il y a exactement 10 ans, juste avant la crise financière.

Retour au niveau d'avant crise

L'économie française est donc revenue au niveau de procédures collectives (hors micro-entrepreneurs) de la période juste d'avant la crise mais pas encore des années qui l'ont précédée. « *En 2007, la France avait enregistré 50.000 défaillances d'entreprises* », rappelle Thierry Millon. « *Il n'est toutefois pas concevable d'imaginer que l'on puisse réduire les procédures sous ce niveau dans les prochains trimestres si les règles juridiques ne changent pas* », prévient-il.

« *La France connaît depuis deux ans un dynamisme marqué des créations d'entreprises. Or, les défaillances d'aujourd'hui sont les créations d'hier, souligne Thierry Millon. Mécaniquement, chaque année, l'équivalent de 15 à 20 % des entreprises créées fait l'objet d'une procédure collective* ».

Comme [le niveau des créations d'entreprises](#) est actuellement supérieur à celui de 2007, les défaillances sont plus nombreuses qu'avant. Il s'agit un peu de la rançon du succès puisque, statistiquement, le tiers des créateurs ne soufflent pas leur troisième bougie. Pour l'expert d'Altare, il est même « *plutôt sain pour une économie qu'il y ait un renouvellement de son tissu productif* ».

La construction en première ligne

Plus en détail, le nombre de défaillances a chuté de 20 % pour les entreprises de plus de 100 salariés par rapport au deuxième trimestre 2017. Et le nombre d'emplois mis en danger par ces procédures collectives a atteint 39.800, soit 700 de moins qu'il y a un an. En revanche, en Ile-de-France, les défaillances ont grimpé de 7,8 %. Hors Ile-de-France, la baisse a atteint 4 %.

Dans les secteurs économiques, la construction reste, avec 3.300 jugements enregistrés ce deuxième trimestre, stable par rapport à l'an dernier, le premier responsable des défaillances, avec un quart des procédures. Les défaillances dans l'hébergement et la restauration ont augmenté, elles, de 2 %. Le transport et la logistique voient aussi leur nombre de sauvegardes, de redressements et de liquidations judiciaires bondir de 13 %. Heureusement, les défaillances dans le commerce et l'industrie ont reculé.

Après une première moitié de l'année en demi-teinte, Altare table sur un chiffre de défaillances d'entreprises « *voisin de 52.000 sur l'année 2018* », ce qui serait tout de même le meilleur résultat depuis 2007.

Guillaume de Calignon

::: ENTREPRISES

LE FIGARO – 13/07/2018

10 Michelin accélère sur le marché agricole



L'entreprise française rachète la canadien Camso pour renforcer dans des marchés et technologies où il était peu présent.

2018 se présente comme l'année des acquisitions pour Michelin. [Le manufacturier clermontois rachète le canadien Camso 1,7 milliard d'euros, dont 1,4 milliard en numéraire.](#) C'est la troisième opération d'envergure pour Michelin depuis le début de l'année, après la création d'une coentreprise dans la distribution avec [Sumitomo aux États-Unis](#) et [l'acquisition du britannique Fenner.](#) « Nous avons investi

3,4 milliards d'euros depuis le début de l'année, détaille Jean-Dominique Senard, président de Michelin. Malgré cela, notre bilan financier reste très solide.»

Fenner représentait un développement très original pour le géant du pneu, puisque le groupe britannique était spécialisé dans les bandes transporteuses. Camso l'est un peu moins. Le québécois (1 milliard d'euros de chiffre d'affaires, 136 millions d'euros d'excédent brut d'exploitation et 8000 salariés dans le monde) opère bien dans le pneu, mais est un spécialiste de ceux qui circulent en dehors des routes. «Camso propose des produits et services totalement complémentaires de Michelin», explique Jean-Dominique Senard.

[Michelin](#) va pouvoir accroître sa présence sur des segments de marché, où il n'est que peu présent. «On va rajouter de l'activité dans les domaines de la manutention, de la construction et de l'agricole, détaille le patron de [Bibendum](#). Surtout, nous revenons dans les technologies des pneus pleins et des chenilles en caoutchouc, où nous n'avons aucun brevet. Et ça manquait considérablement au portrait global du groupe.»

Le manufacturier français a développé un savoir-faire reconnu dans le domaine du pneu radial, le plus technologique des pneus. Et c'est ce qui fait son succès dans les pneus pour voitures, pour poids lourds, mais également pour les énormes engins miniers. Ce n'est cependant pas la seule technologie. Les pneus pleins, moins coûteux et plus stables, restent très présents pour de nombreuses utilisations hors route. Le radial ne représente ainsi que 30 % dans l'activité agricole ou 10 % dans la manutention. Le marché visé par Michelin était forcément réduit dans ces domaines. «C'était une frustration», concède [Jean-Dominique Senard](#). Le pneu plein affiche toutefois certaines contraintes, notamment en termes d'outil de production, qui doit être très compétitif. Camso dispose d'une empreinte industrielle efficace dans ce domaine, avec notamment sept usines au Sri Lanka.

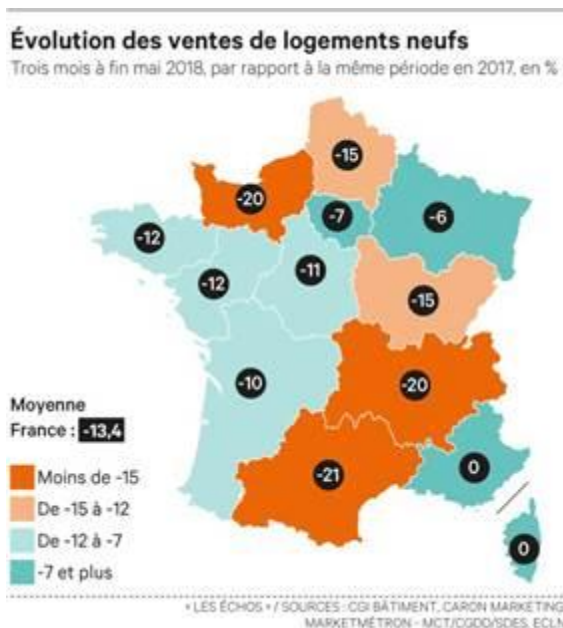
Produits de spécialités

Au global, les opérations Camso et Fenner vont «renforcer le groupe de façon spectaculaire dans le troisième segment du groupe, celui des produits de spécialités». Ce segment est en forte croissance et à forte rentabilité. «Nous allons ajouter 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et 200 millions d'Ebitda en année pleine avec Camso et Fenner», se félicite Jean-Dominique Senard. En 2017, cette branche affichait 3,36 milliards d'euros de chiffres d'affaires (15 % de l'activité totale du groupe). L'augmentation de 60 % en seulement un an est spectaculaire. Enfin, le patron du groupe apprécie de réaliser des acquisitions «physique». «Après plusieurs opérations dans le digital, nous montrons que nous sommes capables de nous développer dans les produits et services», précise Jean-Dominique Senard.

[Emmanuel Eglhoff](#)

LES ECHOS – 12/07/2018

11 Le marché du bâtiment se retourne



La construction de logements neufs se contracte et les travaux de rénovation stagnent. Seul le non-résidentiel neuf reste dynamique.

« *Le marché s'est retourné* », a d'emblée prévenu ce mercredi matin le président de la Fédération française du bâtiment (FFB), Jacques Chanut, en faisant le point du semestre écoulé. Les travaux de rénovation n'ont progressé que de 0,9 % sur un an au premier trimestre (+1,7 % pour les logements et -1,1 % en non résidentiel). Or ils représentent 57 % des 135 milliards d'euros de [chiffre d'affaires](#) annuel du secteur. Les critiques des professionnels montent depuis la fin, le 30 juin, du crédit d'impôt transition énergétique (Cite) pour les menuiseries et les chaudières haute performance. « *La fenêtre est un sujet essentiel, un ménage ne se lance pas dans la rénovation énergétique sans changer les fenêtres* », prévient Jacques Chanut.

L'Etat cherchait des économies, or [menuiseries](#) et chaudières coûtaient cher : « *sans elles, le Cite serait tombé l'an dernier de 1,8 milliard d'euros à 700 millions* », observe la FFB. On ignore à ce jour si les fenêtres auront droit à la prime Hulot qui remplacera le Cite l'an prochain. « *Il faut conserver une aide pour les fenêtres mais les concentrer sur le remplacement du simple vitrage : cela ne représenterait qu'un effort budgétaire de 250 millions* », propose Jacques Chanut. D'une manière générale, le plan de rénovation énergétique des bâtiments et sa prime Hulot irritent. « *On a entendu de grandes déclarations de Nicolas Hulot, mais rien côté financier* », observe le président de la FFB pour qui « *les finances des Français ne sont pas extensibles à l'infini* ».

Inflation des coûts

La transition vers l'impôt retenu à la source perturbe aussi la rénovation, en ce qui concerne les logements locatifs. En 2018 et en 2019, les travaux ne seront déductibles qu'à 50 % des revenus fonciers, « *le risque est donc grand que les bailleurs reportent les travaux à 2020 pour bénéficier d'une déductibilité à 100 %* », s'énervent Jacques Chanut, qui dénonce aussi le désir de Bercy de supprimer le taux réduit de [TVA](#) dont bénéficie la rénovation, ainsi que les tentations du gouvernement de faire de l'écologie punitive, en imposant un bonus-malus aux logements selon leur performance énergétique lors des ventes et mises en location. « *Nicolas Hulot s'y est déclaré favorable mais l'expérience prouve que le punitif ne marche pas, assène t-il. Si le montant des travaux de rénovation énergétique est trop important vu la valeur du logement, il sera tout simplement retiré du marché locatif* ».

L'évolution de la construction neuve résidentielle, qui va mal depuis plusieurs mois, inquiète aussi. L'inflation des coûts des matériaux et des salaires (+2,3 % sur un an au premier trimestre) que ne couvre pas l'augmentation des prix du bâtiment (+1,1 % sur la même période) est un autre sujet de

préoccupation pour les professionnels. Les marges des entreprises subissent un [effet de ciseau](#). Heureusement, la construction non résidentielle (14 % de l'activité du secteur) reste très dynamique. Désormais, elle tire le secteur, mais jusqu'à quand ?

Myriam Chauvot

LE MONDE – 13/07/2018

12 Doctolib rachète son concurrent direct Mondocteur



Ensemble, les deux start-up spécialisées dans la prise de rendez-vous médicaux sur Internet enregistrent 20 millions de visites par mois et 55 000 clients.

Après le désengagement du symbolique magazine *Elle*, les cessions se poursuivent chez Lagardère. Le groupe de médias, qui souhaite se recentrer sur l'édition et les boutiques d'aéroport, a annoncé mercredi 12 juillet la vente de son pôle e-santé pour 60 millions d'euros. Logé au sein de sa branche médias et Internet, ce pôle comprend les sites Mondocteur et Doctissimo.

Opération la plus importante, la cession de Mondocteur au numéro un français de la prise de rendez-vous médicaux sur Internet. « *Nous consolidons notre position de leader en Europe et enrichissons les services que nous offrons à la fois aux patients et aux praticiens* », explique le cofondateur de Doctolib, Stanislas Niox-Chateau. Concernant Doctissimo, Lagardère est entré en négociations exclusives avec TF1.

Le montant de la vente de Mondocteur n'a pas été dévoilé, mais, selon nos informations, il serait compris entre 45 et 50 millions d'euros en cash, malgré les déficits de la start-up. « *Mondocteur affiche une très belle croissance. Et avait plusieurs propositions de repreneurs. Ce sont eux qui nous ont choisis* », se félicite le patron de Doctolib. « *Les deux sociétés ont un ADN assez proche et se connaissent très bien* », corrobore le cofondateur de Mondocteur, Thibault Lanthier.

10 % des médecins équipés

Doctolib et Mondocteur offrent aux patients un service de prise de rendez-vous et de suivi de visites chez les médecins. Aux professionnels de la santé, les deux jeunes pousses proposent un outil de gestion des consultations qui permet de diminuer le nombre d'appels vers les secrétariats et de réduire drastiquement le nombre de rendez-vous non honorés, en envoyant des messages de rappel en amont. Il est facturé 109 euros par mois et par praticien. Le potentiel de développement est considérable. « *A nous deux, nous équipons seulement 10 % des médecins en France* », explique M. Lanthier.

Parmi les clients les plus importants de Doctolib, le CHU de Rouen, celui de Nancy, ou l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP). Alors que joindre au téléphone les services des hôpitaux parisiens relève du parcours du combattant, le patient peut désormais réserver sa consultation en ligne. Une révolution pour l'hôpital public !

1 000 salariés d'ici deux ans

Pour régler son achat, Doctolib, dont le chiffre d'affaires, qui double chaque année, est compris entre 50 millions et 60 millions d'euros, va puiser dans les 85 millions d'euros levés auprès des fonds d'investissements Accel Partners, BPI France et Eurazeo. Même si la société est déficitaire dans la mesure où elle investit massivement, elle serait valorisée entre 500 millions et 1 milliard d'euros. Ses dirigeants conservent plus de la moitié du capital.

Avec la reprise de Mondocteur, Doctolib veut accroître sa force de frappe dans cette « *course de marathon* », explique son cofondateur, ancien tennisman de 31 ans, qu'une blessure a empêché de faire carrière.

Le secteur compte encore une kyrielle de petits acteurs, tels que Rdvmedicaux ou Docavenue. Ensemble, les deux sociétés réunissent vingt millions de visites par mois, 55 000 clients et 1 200 établissements de santé. « *Les 150 personnes de Mondocteur vont rejoindre nos 450 salariés. Nous voulons être 1 000 d'ici deux ans* », poursuit M. Niox-Chateau.

La start-up a donc besoin de forces : elle démarché un à un les praticiens pour les convaincre d'adopter son logiciel de gestion des consultations.

Essentiellement présente en France

A l'avenir, la start-up souhaite conquérir de nouveaux médecins et accroître les services proposés par son logiciel. Outre la prise de rendez-vous, l'outil permet d'aider à optimiser les salles d'attente et les consultations. Un praticien pourra ainsi équilibrer ses rendez-vous en fonction des urgences, des profils de patients, etc.

Autre fonctionnalité sur laquelle Doctolib compte beaucoup : la mise en relation entre praticiens. « *Un médecin peut réserver en direct une consultation chez un confrère ou un spécialiste pour son patient. Il peut laisser des messages, des documents, on lui ouvre des canaux de réservation privilégiés* », dit M. Niox-Chateau.

A ce jour, la start-up est essentiellement présente en France. Elle a commencé à s'implanter en Allemagne, mais n'y emploie que soixante personnes et n'est présente qu'à Düsseldorf, Cologne, Berlin, Hambourg et Munich. A l'avenir, [elle compte sur l'international](#), mais préfère d'abord se concentrer sur l'axe franco-allemand.

Par [Sandrine Cassini](#)

::: SOCIAL

L'OPINION – 12/07/2018

13 Assurance-chômage: le piège tendu par Emmanuel Macron aux partenaires sociaux



Laurent Berger et Pascal Pavageau.

Le chef de l'Etat souhaite que patronat et syndicats réouvrent une négociation. Beaucoup y voient une manipulation d'Emmanuel Macron pour éviter d'avoir à instaurer le bonus-malus sur les contrats courts

Les chefs des huit principales organisations patronales et syndicales se sont réunis ce mercredi. Ils ont convenu d'un nouveau rendez-vous en septembre pour tenter de travailler ensemble autour de priorités communes.

Ce mercredi matin, au Conseil économique, social et environnemental, ils étaient tous là ; les huit chefs de files du patronat et des syndicats. Pendant deux heures, ils ont discuté à huis clos. Au menu de cet échange que la plupart des membres ont qualifié de « cordial » et de « franc », la définition d'un agenda commun. Pour l'heure, rien n'a été acté. Et alors qu'une large partie de la discussion a été dévolue à la stratégie à adopter face à un gouvernement qui laisse si peu d'oxygène aux corps intermédiaires, ils n'ont pas tranché. La réponse à apporter au chef de l'Etat, qui lundi devant le Congrès leur a demandé d'ouvrir une nouvelle négociation assurance-chômage est également restée en suspens.

Si de prime abord, cette invitation remet les syndicats et le patronat au centre du jeu, elle ressemble aussi à un sacré piège. S'ils disent non, ils passeront comme des irresponsables, voire des réfractaires à la réforme. S'ils acceptent, ils risquent de prendre des coups. Car, ils devront se conformer à un document de cadrage établi par l'exécutif. Reste toutefois à en connaître les contours, sachant que le gouvernement entend inclure des objectifs financiers précis. Aussi, Laurent Berger a-t-il d'ores et déjà prévenu, ce mercredi : « si c'est pour aller rogner les droits avec une lettre de cadrage du gouvernement qui est déjà la conclusion de la négociation, cela ne marchera pas ». Un sentiment largement partagé par ses homologues.

Les partenaires sociaux espèrent en savoir plus le 17 juillet lorsqu'ils seront reçus par Emmanuel Macron pour une conférence sociale - un exercice auquel s'était toujours refusé le chef de l'Etat jusqu'à présent. Mais le président a déjà donné la tendance. Lundi, lors de son intervention devant le Congrès, il leur a demandé d'ouvrir « dans les prochains mois des négociations, à l'échelon interprofessionnel, pour revoir les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi ». Avec pour objectif de limiter le recours – voire l'abus – des contrats courts, et de repenser les modalités de la permittance, c'est-à-dire l'alternance de petits boulots et de périodes d'inactivité. Mardi, Muriel Pénicaud, la ministre du Travail a en plus créé la surprise devant le Sénat en y ajoutant un nouvel élément : la possibilité de créer une allocation-chômage de longue durée, attribuée aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'indemnisation. La ministre se gardant bien toutefois de préciser la façon dont une telle allocation pourrait être financée.

Traiter tous les sujets. « En réalité, la proposition qu'Emmanuel Macron nous fait de négocier revient à nous refiler la patate chaude, confie un chef de file syndical. Comme il sait qu'il ne pourra pas mettre en place le bonus-malus sur les contrats courts à la fin de l'année comme il l'a menacé, il nous demande de faire le nécessaire ». Si cette option peut arranger le patronat qui veut à tout prix éviter ce dispositif, elle ne fait pas forcément l'affaire des centrales syndicales.

Aussi, s'ils réouvrent une négociation, les partenaires sociaux veulent avoir la main, pleine et entière. Ce qui veut dire, selon des sources patronales, traiter tous les sujets qui pèsent sur l'assurance-chômage, même les plus explosifs, comme le budget de Pôle emploi, l'indemnisation des intermittents, mais aussi celle des démissionnaires et des indépendants qu'Emmanuel Macron leur a imposée...

Le gouvernement envisage de recevoir fin août chaque centrale et espère l'ouverture d'une négociation dès septembre.

Fanny Guinochet

14 Emploi des handicapés : l'Etat lâche des crédits mais pose ses conditions



Le gouvernement est prêt à augmenter de 30 % les crédits des entreprises adaptées pour créer 40.000 postes supplémentaires pour les handicapés. Mais ces employeurs vont devoir rationaliser leurs pratiques.

Treize ans après avoir vu le jour, les entreprises adaptées, des acteurs prépondérants pour l'emploi des handicapés, s'appêtent à changer d'ère. C'est le sens de l'accord signé ce jeudi par Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, et Sophie Cluzel, la secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées, avec les représentants de ce secteur né des ex-ateliers protégés. A la clef, promettent les signataires, la création de 40.000 emplois, soit le double des effectifs actuels, d'ici à 2022. Et donc une réduction significative du taux de chômage des handicapés, deux fois plus élevé que la moyenne nationale (19 % contre 9 %).

Un « grand pas historique »

Concrètement, l'Etat s'engage à porter à plus de 500 millions d'euros en 2022, contre 380 millions cette année, les aides aux 800 Entreprises adaptées. « *Un demi-milliard c'est sans précédent dans notre histoire* », a assuré Muriel Pénicaud en préalable à la signature de l'accord avec l'Unea (Union nationale des entreprises adaptées), APF France handicap (ex-Association des paralyés de France) et l'Unapei (handicap intellectuel). Sophie Cluzel, elle, a salué un « *grand pas historique* ».

La hausse est substantielle, mais les intéressées doivent s'engager en contrepartie à un gros effort de productivité, même si la cérémonie ne s'est pas attardée sur ce point. C'est d'ailleurs à cette condition que Bercy a accepté la hausse des aides dans le contexte actuel d'économies budgétaires, selon nos informations. « *Nous sommes arrivés à la fin d'un modèle* », confirme, à demi-mot aux « Echos », Cyril Gaysot, le président de l'Unea.

Une performance sociale « très variable »

Changer de modèle ? C'est la conclusion à laquelle était arrivée la mission des Inspections générales des finances et des affaires sociales (Igas-IGF) de 2016. Premier constant : les entreprises adaptées accueillent des personnes plutôt âgées, majoritairement masculines, très peu qualifiées et souvent en fin de parcours professionnel. « *La spécificité de ce public, par rapport aux salariés recrutés par les employeurs « classiques » au titre de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés n'est pas évidente. Cette trop faible spécialisation du recrutement [...] peut induire un effet d'aubaine [...] voire traduire un effet d'éviction de l'emploi direct* », écrivait la mission.

A cela s'ajoute une performance sociale « *très variable* » d'une entreprise à l'autre (effort de formation, encadrement, mobilité...), et « *insuffisamment évaluée* » par l'Etat. La performance financière n'est pas en reste témoignant « *d'une attention variable portée à l'objectif d'équilibre économique* » ! C'est particulièrement le cas des structures associatives dont près d'un tiers est dans le rouge et « *dont la dépendance aux subventions publiques est importante* ».

Pour mieux se transformer, les entreprises adaptées vont pouvoir mener deux expérimentations. La première porte sur l'usage d'un CDD d'insertion de 24 mois. La seconde leur permettra de se transformer en entreprise de travail temporaire.

LES ECHOS – 13/07/2018

15 Apprentissage : Pénicaud prend sa revanche sur Blanquer



Un amendement du gouvernement au projet de loi « Avenir professionnel » rétablit la possibilité pour une entreprise de financer un centre de formation d'apprentis interne.

Jean-Michel Blanquer a marqué le premier but à l'Assemblée nationale. Muriel Pénicaud est en passe d'égaliser au Sénat. Un amendement au [projet de loi « Avenir professionnel »](#) en cours d'examen au Palais du Luxembourg va rétablir la possibilité pour une entreprise de flécher une partie de la taxe d'apprentissage qu'elle paye vers le Centre de formation d'apprentis de son choix : soit celui qui forme les apprentis qu'elle emploie, soit un CFA qu'elle voudrait créer en son sein.

Mi-juin, le gouvernement avait déposé à l'Assemblée nationale [un amendement issu d'un bras de fer entre le ministère du Travail et celui de l'Education nationale](#) finalement arbitré par Matignon en faveur du second. L'objet du litige portait sur l'affectation des 13 % de la taxe d'apprentissage qui n'iront pas directement dans les caisses de la future agence France compétences.

Environ 400 millions d'euros par an

Cette part (assimilée au « hors quota » actuel) représente environ 400 millions d'euros par an. Le projet de loi initial prévoyait que les CFA fassent partie des établissements éligibles. L'amendement en question, adopté après [des débats houleux avec l'opposition](#), les a exclus, réservant les fonds principalement aux établissements du second degré ou du supérieur, et uniquement pour des formations... hors apprentissage.

La colère retombée, le ministère du Travail est reparti l'assaut pour défendre ce à quoi il tient : qu'un employeur puisse conserver la main sur une partie de la taxe d'apprentissage qu'il paye. Signe que le message est passé, c'est aussi le gouvernement qui a déposé l'amendement allant dans ce sens au Sénat.

« On corrige en partie le tir »

Tel que rédigé, il permet à une entreprise « *qui dispose d'un service de formation dûment identifié, accueillant ses apprentis* » de déduire les dépenses de formation correspondantes de la partie (87 %) de la taxe d'apprentissage qui va directement à France compétences. Un décret précisera les conditions précises d'imputation, de plafond notamment.

« *Jean-Michel Blanquer voulait se réserver les 13 % de la taxe d'apprentissage. Il les a mais il flinguait* » au passage les CFA d'entreprise. Avec cet amendement, on corrige en partie le tir », décrypte un acteur du secteur. Il se murmure que certains grands groupes - Société Générale ou Schneider Electric notamment - sont l'arme au pied pour créer leur CFA interne.

LE MONDE – 13/07/2018

16 Macron et les élus locaux, histoire d'une rupture



Le boycott de la Conférence nationale des territoires qui se tient jeudi révèle le divorce entre l'exécutif et les collectivités.

C'était il y a un an. Le 17 juillet 2017, Emmanuel Macron installait en grande pompe, au Sénat, la Conférence nationale des territoires (CNT), cette instance de dialogue dont il disait souhaiter voir émerger « *un pacte de confiance entre l'Etat et les territoires* ». Le discours avait séduit, les faits ont déçu. Douze mois plus tard, c'est une CNT en peau de chagrin qui se réunit jeudi 12 juillet dans les locaux du Quai d'Orsay – comme en terre étrangère – en l'absence de trois des principales associations d'élus locaux, l'Association des maires de France (AMF), l'Assemblée des départements de France (ADF) et Régions de France, qualifiées par Edouard Philippe de « *syndicats d'élus* ».

L'incompréhension, la brouille, le malentendu ont pris ces dernières semaines une dimension qui, a priori, n'avait rien d'irréparable. « *Tant Dominique Bussereau [président de l'ADF] qu'Hervé Morin [président de Régions de France] étaient des gens qui étaient sur le chemin de rejoindre la majorité. C'est quand même original* », fait observer Jacques Mézard, le ministre de la cohésion des territoires, qui ne cache pas son dépit sur la façon dont ont été gérées les relations avec les élus locaux.

« *Les collectivités, de manière générale, n'aiment pas le passage en force, rappelle l'ancien sénateur (PRG) du Cantal. A trop vouloir s'appuyer sur France urbaine [l'association des métropoles, des grandes villes et agglomérations], forcément on irrite les autres.* » Il continue cependant à espérer que « *c'est d'abord une question de forme* ». « *Pour ce qui est de mon périmètre, je discute avec toutes les associations, je n'ai pas de problèmes, glisse M. Mézard. Mais je ne suis pas le ministre des collectivités locales. Je ne suis ni responsable ni coupable des relations avec les élus.* »

« Jeu de cons »

Qu'est-ce qui a cloché pour en arriver là ? L'opposition – toutes tendances confondues – concentre ses critiques sur le chef de l'Etat, qu'elle s'ingénie à décrire comme un président « *hors sol* », plus attentif à la « *start-up nation* » qu'à la France des oubliés, privilégiant l'essor des métropoles et délaissant les territoires périphériques. La critique ne fait pas dans la demi-mesure mais, à force d'être martelée, elle a fini par porter. Les premières décisions budgétaires prises au cœur de l'été 2017 (diminution sans préavis des contrats aidés, gel de dotations, aides personnalisées au logement rognées) ont attisé la fronde.

S'est installé, dès lors, un climat de méfiance réciproque qui ne s'est pas démenti. L'exécutif soupçonne les associations d'élus locaux de servir de bases arrière à des oppositions qui avancent masquées. Les représentants des élus voient derrière chaque proposition émanant du gouvernement la main de la « *technostructure* ». Quand celui-ci, en lieu et place d'une diminution unilatérale des dotations de l'Etat,

avance un dispositif de contractualisation pour encadrer la progression des dépenses de fonctionnement des collectivités, elles se demandent immédiatement où est l'entourloupe. Vous voyez bien, elles ne veulent pas jouer le jeu, se récrie aussitôt le pouvoir central. Ce qu'un ministre avisé a aimablement qualifié de « *jeu de cons* ».

Les sujets de mécontentement se sont ainsi accumulés. Le règlement des dossiers des mineurs étrangers non accompagnés et des allocations individuelles de solidarité, qui pèsent sur les finances des départements, a traîné et s'est conclu sur un constat de désaccord. Les régions n'ont pas digéré de se faire déposséder de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Et quand arrive sur la table la question de la refonte de la fiscalité locale rendue nécessaire après la décision de supprimer la taxe d'habitation, tout le monde est sur ses gardes, avec une crainte majeure de la part des collectivités de voir réduite leur autonomie financière et fiscale.

« *Ça ne va pas. On ne peut pas réformer contre les élus et contre les territoires, met en garde Gérard Larcher, le président du Sénat, qui s'est récemment entretenu avec M. Macron. J'ai dit au président qu'il fallait renouer le dialogue. Les élus ont le sentiment de ne pas être respectés, qu'on ne leur fait pas confiance et qu'on ne les entend plus.* »

Telle qu'elle se présente, la Conférence des territoires ne permettra guère de débloquer la situation, en l'absence d'une partie des interlocuteurs. Du reste, les sujets principaux qui devaient figurer au menu, à commencer par la fiscalité locale, ont été évacués. Difficile de l'aborder quand les principaux concernés font défaut. La CNT va donc principalement traiter de l'Europe. Le sujet n'est pas mineur quand sont en jeu plusieurs dizaines de milliards d'euros de fonds structurels. Mais, là aussi, comment avancer de façon constructive si les régions, premières destinataires et utilisatrices de ces fonds, ne sont pas impliquées ?

Interprétations différentes

Symptomatique, également, la configuration de cette conférence à laquelle assisteront pas moins de dix ministres et secrétaires d'Etat. Certains y verront la preuve de l'attention que porte le gouvernement aux territoires et aux collectivités territoriales, mais la multiplication des interlocuteurs n'est pas toujours gage d'efficacité. Quand le chef de file sur un dossier est clairement identifié, les choses se règlent à peu près correctement. Elles se compliquent quand elles donnent lieu à des interprétations différentes selon les intervenants, ce qui devient source de confusion, voire de paralysie.

Les collectivités territoriales et leurs élus n'ont pas toujours raison. Ils ont aussi leur part de responsabilité à assumer, mais l'exécutif ne peut se satisfaire de cette situation et c'est à lui que revient de rétablir un climat de confiance. Car il n'est pas possible de mettre en œuvre des politiques publiques, dans ce qu'elles ont de plus concret pour les citoyens, sans l'implication des collectivités. « *Ce n'est pas un plaisir de boycotter une telle rencontre* », a regretté, mercredi, M. Bussereau, disant souhaiter que le gouvernement fasse de nouvelles propositions « *dès la rentrée* ».

En installant la Conférence des territoires, M. Macron disait vouloir en faire « *un lieu d'échange, de concertation et de décision* ». Le dialogue, cela suppose que les propositions soient élaborées en commun, qu'elles prennent en compte les attentes et les apports de chacun. C'est à cette condition que la conférence reconquerra sa légitimité et que pourra se dissiper ce climat de défiance dont personne n'a rien à gagner. L'enjeu dépasse largement les sujets de contentieux.

Les inégalités territoriales des « quatre France » //

https://abonnes.lemonde.fr/politique/article/2018/07/12/les-inegalites-territoriales-des-quatre-france_5330424_823448.html

[Patrick Roger](#)

17 Constitution : l'idée piégeuse de Macron



Le président de la République n'avait pas informé les présidents de l'Assemblée et du Sénat de sa volonté de débattre directement devant le Parlement. Une mesure surprise qui éclipse le rôle du Premier ministre

Lundi devant le Parlement réuni en Congrès, Emmanuel Macron a annoncé son intention de réviser la Constitution pour permettre au chef de l'Etat de débattre avec les députés et sénateurs à Versailles. Un amendement au projet de loi constitutionnel, examiné depuis mardi à l'Assemblée, va être déposé par le gouvernement. Les débats s'étendront jusqu'à la semaine prochaine et le vote solennel aura lieu à l'Assemblée nationale le 24 juillet.

Dans l'aile du midi du château de Versailles, le déjeuner se déroule dans une ambiance plutôt chaleureuse. Les invités à la table du Président dégustent tranquillement du poisson. Sont notamment présents le Premier ministre Edouard Philippe, les présidents des deux Assemblées, François de Rugy et Gérard Larcher. A ce moment-là, le Président ne dit pas un mot à ses interlocuteurs de la mesure qu'il s'apprête à annoncer et qui les concerne au premier chef.

[A la tribune du Congrès de Versailles, quelques minutes plus tard, Emmanuel Macron propose en effet d'amender la Constitution](#) pour lui permettre, l'année prochaine d'écouter la réponse des parlementaires à son discours et de leur répondre ensuite alors que jusqu'à présent, il ne pouvait faire qu'un discours sans débat ni vote. Jean-Luc Mélenchon et ses troupes le réclamaient, voilà le chef de files des Insoumis pris au mot !

Les présidents des deux Assemblées restent pantois. Ni l'un ni l'autre n'avaient été prévenus, alors même qu'ils ont tous deux rencontré Emmanuel Macron en tête à tête jeudi dernier. « Il sort cette idée de son chapeau sans en avoir parlé à personne, ce n'est pas très correct. C'est du brouhaha, tout ça n'est pas pensé », fulmine-t-on dans l'entourage de Gérard Larcher. « Macron a pris tout le monde de court. Personne n'était au courant », assure un membre de la majorité à l'Assemblée. « S'il y a bien une chose que je n'attendais pas de sa part, lui qui est attaché à la Ve République, c'est bien celle-là ! », s'esclaffe une députée LREM.

Volte-face. Les quelque 900 parlementaires découvrent ainsi, en même temps, la surprise du Président. « C'est d'une immaturité politique surprenante, confondante. Ce petit jeu de rôle avec Mélenchon est trop visible. Il prend la Constitution comme terrain d'exercice politique. Macron s'est piégé », maugrée le président du groupe LR au Sénat, Bruno Retailleau, qui y voit là le signe d'une méconnaissance profonde du Parlement. Comme lorsque François Hollande avait, en 2015, annoncé devant le Congrès la déchéance de nationalité pour les terroristes binationaux, trois jours après les attentats du 13-novembre. Aussi bancale politiquement que juridiquement, la mesure avait fini, comme l'ensemble de sa révision constitutionnelle, aux oubliettes.

Plus embêtant cette fois, [Emmanuel Macron oblige le président du groupe LREM à l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, à se dédire](#). En commission des lois fin juin, le rapporteur général de la réforme des institutions avait brocardé des amendements déposés par des députés de tous bords visant à offrir au Président la possibilité d'interagir avec les parlementaires devant le Congrès. Tous avaient été rejetés. « On remettrait en jeu sa position de non-responsabilité devant le Parlement », tonnait Ferrand. Le voilà désormais contraint de faire volte-face. « Le périmètre de la révision constitutionnelle évolue

progressivement. Si c'est un nouveau droit que nous offre le Président, on le prend bien volontiers », démine le député de la Vienne, Sacha Houlié, responsable de la réforme pour le groupe LREM.

Big bang institutionnel. La seule chambre devant laquelle le Président peut débattre, c'est le Parlement européen. Qu'il vienne le faire devant le Parlement national éclipserait au passage le rôle institutionnel jusqu'alors tenu par le Premier ministre. « C'est une atteinte à la séparation des pouvoirs. Cela en fait un président-Premier ministre », [résume le constitutionnaliste, Didier Maus](#). Une thèse que réfute totalement le président du MoDem, François Bayrou : « C'est aussi stupide que de dire que lorsque le Président est confronté à un panel de Français, c'est un effacement du rôle du gouvernement ou des députés ! ».

Ce big bang institutionnel pourrait avoir de lourdes répercussions sur la révision constitutionnelle. La droite sénatoriale ne veut clairement pas entendre parler de la mesure. « Nous y sommes totalement opposés. Ce serait un bouleversement de la Ve République », balaye-t-on à la présidence du Sénat. « Jamais je ne proposerai à mon groupe de voter ainsi la révision constitutionnelle », tranche le sénateur LR de Vendée Bruno Retailleau.

« Immaturité ». A l'Assemblée, le vice-président du groupe LR, le député de l'Ain Damien Abad, avait déposé un amendement pour offrir la possibilité au Président de rester écouter les parlementaires puis de leur répondre. Mais en réunion du groupe LR mardi matin, des inquiétudes se sont fait entendre. Le député a finalement retiré son amendement. « C'était un amendement d'appel pour créer le débat et souligner le problème, justifie-t-il aujourd'hui. Débattre avec nous permettrait à Macron d'éviter le discours du trône mais cela déstabiliserait la Ve République ». C'est désormais toute la droite parlementaire qui s'oppose à la nouvelle volonté présidentielle. Pourtant, [c'est Nicolas Sarkozy qui avait ouvert la possibilité pour le Président de s'exprimer devant le Parlement réuni en Congrès lors de sa révision constitutionnelle de 2008](#).

Pour répondre au souhait présidentiel, le gouvernement va donc déposer un amendement à la révision constitutionnelle dans les prochains jours. « A voir si l'Elysée décide ou non d'en faire un combat », glisse un député LREM. « Chacun assumera ses positions, on ne va pas en faire une maladie », dédramatise le président du groupe MoDem à l'Assemblée [Marc Fesneau, co-rapporteur de la révision constitutionnelle](#). « La volonté de trouver un accord avec les sénateurs est plus forte que ce sujet-là », argue déjà un député LREM, comme pour mieux préparer l'enterrement de la mesure, quitte à rejeter la responsabilité sur la droite.

[Caroline Vigoureux](#)

INTERNATIONAL

LES ECHOS – 12/07/2018

18 L'Allemagne sous le feu des critiques de Trump à l'Otan



Le secrétaire général de l'Otan Jens Stoltenberg (centre gauche sur la photo) observe avec les 29 chefs d'Etat et de gouvernement de l'Alliance Atlantique

un vol d'hélicoptères. Avant le début du sommet, le président Trump a accusé l'Allemagne

d'être « prisonnière de la Russie » pour ses approvisionnements en gaz.

Le président Donald Trump a porté le différend commercial entre les Etats-Unis et l'Allemagne à l'Otan mettant à rude épreuve l'unité de l'Alliance militaire.

Du commerce international aux dépenses militaires en passant par le climat, aucun forum diplomatique multilatéral n'échappe à la volonté du président Donald Trump de faire entendre son slogan unilatéral de « *l'Amérique d'abord* ».

L'Allemagne « totalement sous le contrôle de la Russie »

Comme il l'avait fait lors du [G7 de Charlevoix en juin au Canada](#), le président américain s'en est pris, cette fois-ci en marge du sommet de l'Otan à Bruxelles des 11 et 12 juillet, aux plus proches alliés des Etats-Unis allant jusqu'à accuser l'Allemagne d'être « *totalement sous le contrôle* » et « *prisonnière* » de la Russie.

L'objet de sa violente diatribe est l'accord conclu par l'Allemagne avec la Russie pour des livraisons de gaz à travers le projet de doublement du [pipeline sous-marin, Nord Stream 2](#), qui passera notamment sous la Baltique. « *L'Allemagne paye des milliards de dollars à la Russie* » d'où elle tire 70 % de son énergie alors que les Etats-Unis dépensent des milliards de dollars pour assurer la sécurité de l'Allemagne, de la France, a-t-il dit mercredi lors d'un petit-déjeuner avec Jens Stoltenberg, le secrétaire général de l'Otan. Le président Trump n'est pas le seul à critiquer Nord Stream. [Le projet est aussi dénoncé par la Pologne](#), la Roumanie, les trois Etats baltes, et également l'Ukraine.

Porter les dépenses de défense à 4% du PIB

Le président américain a réitéré sa demande que les alliés portent, leur dépense de défense à 2 % du PIB, comme ils s'étaient engagés en 2014. Il a même « *suggéré que les pays augmentent leur engagement à 4 %* », pendant le sommet, a indiqué un porte-parole de l'exécutif américain.

En 2018, selon des estimations de l'Otan, les Etats-Unis dépenseront au total 623 milliards de dollars soit 3,5 % de leur PIB alors que les 28 autres alliés européens et canadien dépenseront 312 milliards (1,47 % de leur PIB, l'Allemagne étant à 1,24 %). Mais Donald Trump a averti que c'est une situation que les Etats-Unis ne peuvent plus tolérer en appelant une nouvelle fois à un « *partage du fardeau* » pour la défense de l'Europe.

Avant une rencontre bilatérale en marge du sommet avec le président américain, Angela Merkel a néanmoins rétorqué, sans le citer, que l'Allemagne prenait ses décisions de façon « *indépendante* ». A son arrivée à Bruxelles, [la Chancelière a en outre souligné que son pays augmentait ses dépenses de défense](#). Mais, selon des responsables de l'Otan, pour atteindre au moins 2 % de son PIB, Berlin compte étaler dans le temps cette hausse.

Tout en rendant hommage au président Trump pour avoir mis la pression sur cette question, Jens Stoltenberg n'a cessé depuis plusieurs jours de rappeler que « *tous les alliés* » avaient augmenté leur dépense de défense. Quatre pays, a-t-il dit, sont déjà à 2 %, Etats-Unis, Royaume-Uni, Grèce et Estonie, et quatre autres, Lituanie, Lettonie, Pologne et Roumanie, le seront pour la fin de l'année. La France qui le 13 juillet promulgue sa loi de programmation militaire, doit atteindre en 2025 cet objectif, contre 1,8 % actuellement.

Macron appelle à « ne pas fragiliser » l'OTAN

Selon une source à l'Elysée, le président Emmanuel Macron a appelé, lors d'une réunion à huis clos du Conseil de l'Atlantique Nord, les 28 autres alliés [« à ne pas fragiliser l'alliance »](#) dans un contexte incertain. Pour le président français, a ajouté cette source, il ne peut néanmoins y avoir d'unité de l'Alliance « *sans un partage des charges de défense* ».

Un soutien indirect à la position du président américain qu'il a rencontré en tête en tête pendant une quarantaine de minutes. Pour Emmanuel Macron, la réaction des alliés a été en tout cas à la hauteur des « *chocs stratégiques* » de 2014 lors de l'annexion de la Crimée par la Russie et face au mouvement terroriste Daech.

Pour le président français, « *la paix coûte moins cher que la guerre* ». La question est de savoir si l'Alliance résistera à la mise sous tension par Donald Trump. Avant un dîner de travail des 29, le secrétaire général de l'Otan a affirmé qu'« *en dépit des divergences, les alliés sont parvenus à prendre des décisions* » en adoptant une déclaration notamment sur la sécurité et la solidarité transatlantique. Il n'y a pas de rupture au sein de l'Alliance, a affirmé un participant.

Nord Stream 2 : derrière les attaques de Trump, l'enjeu du gaz américain //

<https://www.lesechos.fr/monde/europe/0301961953355-derriere-la-critique-de-nord-stream-2-le-marche-du-gnl-2191503.php>

Trump au Royaume-Uni, une visite à haut risque // <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/0301959576065-trump-au-royaume-uni-une-visite-a-haut-risque-2191483.php>

Jacques Hubert-Rodier

LE FIGARO – 13/07/2018

19 Donald Trump tacle le «Brexit doux» de Theresa May



VIDÉO - Le président américain a douché les espoirs de la première ministre britannique Theresa May: il n'y aura pas d'accord de libre-échange avec Washington si elle maintient une relation économique étroite avec l'UE après le Brexit.

L'ambiance sera-t-elle aussi chaleureuse que pour le dîner d'honneur hier soir au palais de Blenheim? Le président américain Donald Trump doit s'entretenir à nouveau aujourd'hui vendredi avec [Theresa May](#), après avoir torpillé dans la nuit le projet de la dirigeante britannique de relation commerciale avec l'Union européenne après le Brexit. «S'ils font un tel accord, nous traiterions avec l'Union européenne au lieu de traiter avec le Royaume-Uni», a déclaré Donald Trump au tabloïd The Sun, alors que Theresa May comptait profiter de sa visite officielle au Royaume-Uni pour faire avancer les discussions sur la conclusion d'un accord de libre-échange avec Washington, une fois que son pays aura quitté l'UE fin mars 2019.

«Cela tuera probablement l'accord» avec les États-Unis, a ajouté Donald Trump, arrivé au Royaume-Uni jeudi après-midi de Bruxelles, où il avait sommé ses partenaires de l'Otan de mettre davantage la main à la poche en matière de dépense de défense. Alors que Donald Trump a [entamé un bras de fer commercial avec l'UE](#) depuis un mois, la Grande-Bretagne essaye de ménager des liens avec l'Europe tout en s'assurant du soutien américain.

Avant de quitter la capitale belge, il avait porté un premier coup au projet de Theresa May, présenté le jour-même, affirmant «ne pas savoir» s'il correspondait au vote des Britanniques de quitter l'UE. Il n'a pas non plus exclu de rencontrer son «ami» [Boris Johnson, partisan d'un Brexit dur, qui a claqué la porte du gouvernement en début de semaine pour protester contre le plan de Theresa May](#) et qui ferait, selon

lui, un «grand Premier ministre». «Cela en dit long sur ses préférences personnelles, et vers quel genre de Brexit dur il veut voir le Royaume-Uni prendre le chemin», a estimé le quotidien The Guardian.

À Washington, la porte-parole de la Maison Blanche, Sarah Sanders, a tenté de minimiser l'impact des déclarations du Président américain en assurant que Donald Trump «aime et respecte beaucoup» Theresa May, puisque, a-t-elle ajouté devant la presse, «il a dit dans son interview qu'elle était une très bonne personne et qu'il n'a jamais rien dit de méchant à son encontre». Le plan que Theresa May a proposé à Bruxelles prévoit de maintenir des liens étroits avec l'UE à 27 en matière de commerce de biens, en instaurant une nouvelle «zone de libre-échange» qui reposerait sur un ensemble de règles communes concernant les biens et le secteur agroalimentaire.

Un dîner avec les représentants du monde économique

La nouvelle sortie de Donald Trump constitue une claque d'autant plus cinglante pour Theresa May que, hier jeudi soir, elle a vanté la force du lien transatlantique, y voyant une opportunité «sans précédent». Les États-Unis et le Royaume-Uni ne sont pas seulement «les plus proches alliés, mais aussi les amis les plus chers», a-t-elle déclaré en accueillant le président américain et [son épouse Melania pour le dîner à Blenheim](#), résidence de campagne près d'Oxford, où étaient également invités de nombreux représentants du monde économique. Vendredi matin, les deux dirigeants doivent se retrouver pour aller inspecter les troupes à la prestigieuse académie royale militaire de Sandhurst, avant des discussions bilatérales et un déjeuner à Chequers, la résidence de campagne des Premiers ministres britanniques, à 70 km au nord-ouest de Londres. Une conférence de presse commune est ensuite prévue.

Outre le commerce, les échanges entre Donald Trump et Theresa May porteront sur le Proche-Orient et la Russie, alors que le milliardaire s'apprête à rencontrer pour la première fois le président russe Vladimir Poutine lors d'un sommet à Helsinki lundi. [Le président et son épouse sont ensuite attendus au palais de Windsor, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Londres, pour prendre le thé avec Elizabeth II.](#)

Pour Le Drian, les Britanniques doivent réagir

Vu de l'étranger, la visite officielle de Donald Trump en Grande-Bretagne prend des accents tragico-comiques, entre manifestations de protestations, tentatives maladroitement de séduction par le gouvernement et commentaires abruptes de la part du président américain. En France, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian, interrogé ce jeudi matin par Jean-Jacques Bourdin sur BFM TV et RMC, ne s'étonnait pas des déclarations tonitruantes et de l'absence de diplomatie du résident de la Maison-Blanche: «Trump est cohérent: pour lui, seul le rapport de force paye». Sur l'affrontement avec l'UE, le ministre a voulu faire montre de détermination: «il [Trump] prend des initiatives qui ont pour but de déstabiliser l'Union européenne. Mais l'Europe ne se laisse pas déstabiliser». Enfin, sur le cas spécifique du projet de Brexit et de la mise sous pression de Theresa May par Donald Trump, Jean-Yves Le Drian a commenté sobrement: «il faut que les Britanniques réagissent».

Otan : Trump fait plier l'Europe avant sa rencontre avec Poutine //

<http://premium.lefigaro.fr/international/2018/07/12/01003-20180712ARTFIG00309-otan-trump-fait-plier-l-europe-avant-sa-rencontre-avec-poutine.php>

Luc Lenoir

Vous souhaitant une belle journée, un excellent week-end et de très bonnes vacances !

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

